

Pensions

Les propositions que j'ai décrites, monsieur l'Orateur, ont été influencées matériellement par les conseils que m'a fournis mon comité consultatif sur la loi sur la pension de la Fonction publique et par des consultations qui ont eu lieu avec les agents négociateurs. Je tiens à reconnaître publiquement que ces conseils et consultations ont permis de retenir un certain nombre de suggestions utiles et constructives qui ont été avancées et acceptées. Je veux aussi souligner que les propositions que je viens de décrire et, en particulier, ma décision de les annoncer aujourd'hui, ont été influencées par l'étude Tomenson-Alexander Associates que j'ai déposée devant la Chambre aujourd'hui.

L'étude Tomenson-Alexander, les députés s'en souviendront, je l'avais commandée au printemps dernier afin d'avoir une opinion indépendante au sujet de diverses questions portant sur les pensions dans la Fonction publique. Les députés remarqueront que la plupart des faits et données recueillis par les experts-conseils corroborent les principales projections financières contenues dans le document intitulé «Quelques données de base sur les pensions dans la Fonction publique du Canada» que j'avais déposé devant la Chambre le 18 octobre 1976.

Toutefois, bon nombre d'éléments du rapport des conseillers critiquent assez sérieusement le régime de la Fonction publique. Dans le présent exemple, monsieur l'Orateur, je fais appel aux conclusions des conseillers voulant que si le régime de la Fonction publique était établi sur une base de capitalisation intégrale, il nécessiterait une contribution continue du gouvernement-employeur de 15.3 p. 100 de la masse salariale et que le programme devrait faire face à une dette actuarielle non capitalisée initiale de 5.9 milliards de dollars.

A l'analyse de cette conclusion, monsieur l'Orateur, je crois qu'il importe de se rendre compte que ces projections sont, à maints égards, le fruit des hypothèses formulées par les conseillers, surtout leur hypothèse concernant les revenus d'intérêts. De plus, j'aimerais souligner que l'on attribue à la partie indexation du programme 5.6 des 5.9 milliards de dollars de la dette actuarielle non capitalisée établie par les experts. De l'avis des experts, l'argument qui milite en faveur de la capitalisation intégrale de cette partie du programme repose sur le fait que l'engagement d'indexer le programme de la Fonction publique est, actuellement, un engagement législatif continu et automatique. Ces caractéristiques, selon les experts, constituent les conditions préalables qui nécessitent la capitalisation intégrale par anticipation de la partie indexation du programme. Et il s'agit précisément des caractéristiques du programme à l'égard desquelles je vais proposer des modifications.

Les honorables députés noteront que le communiqué que je publie au sujet du rapport des conseillers traite de ces questions techniques complexes d'une façon beaucoup plus approfondie. En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais insister sur le fait que j'ai tenté aujourd'hui de décrire les principes et politiques généraux qui feront partie du projet de loi. La loi elle-même énoncera les particularités relatives au fonctionnement de ces principes et politiques compte tenu des situations particulières et spéciales, et permettra de faire en sorte que la

[M. Andras.]

mise en œuvre des nouveaux règlements s'effectue de façon équitable et sans anicroche.

Dans le cadre de l'élaboration des propositions qui feront partie du projet de loi devant mettre en vigueur lesdits principes et politiques, je consulterai le ministre de la Défense nationale (M. Danson)—à cause du programme de pensions des forces armées—le solliciteur général (M. Blais) pour ce qui est des pensions de la GRC, mon comité consultatif sur la LPPF et d'autres groupes intéressés.

Enfin, j'aimerais assurer aux députés que l'ensemble du programme de pensions de la Fonction publique fera l'objet d'un examen lorsque sera complétée l'évaluation actuarielle du programme que le Département des assurances est en train d'effectuer et lorsque le gouvernement aura achevé l'étude globale des revenus de pension de retraite de tous les Canadiens. L'examen tiendra également compte, à ce moment-là, des conclusions des experts que j'ai présentées aujourd'hui; la révision tiendra enfin compte des analyses de la rémunération globale du Secrétariat du Conseil du Trésor.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Timmins (M. Jean-R. Roy)—Le bilinguisme—On recommande de ne plus accorder de subventions à la Fédération des francophones hors-Québec; le député de Saskatoon-Biggar (M. Ray Hnatyshyn)—Les Transports—L'élévateur à grain à Yorkton (Sask.)—Les intentions du gouvernement quant à la construction; le député d'Elgin (Mr. John Wise)—L'agriculture—Le montant affecté à la promotion des ventes de poudre de lait écrémé.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

ANNONCE D'UN PROJET DE LOI RELATIF À L'INDEXATION DES PENSIONS

● (1652)

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons tous attendu avec beaucoup d'impatience le rapport de l'enquête Tomenson-Alexander sur les pensions. Tout d'abord, je tiens à remercier le président du Conseil du Trésor (M. Andras) d'avoir donné aux députés de notre parti, et aussi aux autres députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre l'occasion de voir non seulement la déclaration mais aussi le communiqué ainsi que le rapport actuariel en question. Je pense pouvoir me faire le porte-parole de tous les députés assis de ce côté-ci.